

Exemples de critères d'évaluation

Les critères imposés par les dispositions réglementaires :

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux prévoit que les critères fondant l'évaluation portant, notamment, sur :

- 1) Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- 2) Les compétences professionnelles et techniques ;
- 3) Les qualités relationnelles ;
- 4) La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La possibilité de fixer des critères ou sous-critères complémentaires :

Au-delà de ces 4 critères principaux, d'autres peuvent être ajoutés. Surtout, au sein de ces 4 critères, des sous-critères peuvent être prévus. Si un régime indemnitaire modulable a été instauré ou est susceptible de l'être, il sera alors pertinent de lier les deux dispositifs.

Dans tous les cas, les critères et éventuels sous-critères choisis devront préalablement être soumis à avis du Comité Technique.

Afin de vous accompagner dans la définition d'éventuels sous-critères, le Centre de Gestion vous propose une liste strictement indicative et non exhaustive. Les sous-critères choisis devront rester en nombre restreint (maximum 3 à 4 par item si possible) :

RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS PAR L'AGENT ET REALISATION DES OBJECTIFS
--

- ✓ Implication dans le travail
- ✓ Conduire / mettre en application un projet
- ✓ Qualité du travail effectué / rigueur
- ✓ Respect des délais et des échéances
- ✓ Planification / organisation
- ✓ Partage, diffusion et remontée de l'information
- ✓ Disponibilité
- ✓ Assiduité
- ✓ ...

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

- ✓ Compétences techniques de la fiche de poste
- ✓ Connaissance de l'environnement professionnel
- ✓ Connaissances réglementaires
- ✓ Respect des normes et des procédures

- ✓ Autonomie
- ✓ Adaptabilité (dont nouvelles technologies de l'information et de la communication)
- ✓ Appliquer les directives données
- ✓ Réactivité
- ✓ Entretien et développer ses compétences
- ✓ Qualités d'expression écrites et/ou orales
- ✓ ...

QUALITES RELATIONNELLES

- ✓ Travail en équipe / écoute
- ✓ Relations avec la hiérarchie
- ✓ Relations avec les élus
- ✓ Relations avec le public (politesse, courtoisie)
- ✓ Respect des valeurs du service public (continuité, égalité de traitement et poursuite de l'intérêt général)
- ✓ Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel
- ✓ Ecoute
- ✓ Esprit d'ouverture au changement
- ✓ ...

CAPACITES D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur)

- ✓ Expertise du le poste
- ✓ Animer une équipe / un réseau
- ✓ Fixer les objectifs et évaluer les résultats
- ✓ Organiser / piloter
- ✓ Prévenir les conflits
- ✓ Capacité à arbitrer les conflits
- ✓ Identifier les compétences collectives et individuelles
- ✓ Mobiliser et valoriser les compétences collectives et individuelles
- ✓ Conduire une réunion
- ✓ Déléguer et contrôler
- ✓ Faire des propositions
- ✓ Faire appliquer les décisions
- ✓ Faire circuler les informations nécessaires
- ✓ Capacité à négocier
- ✓ ...